



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019

Le **lundi 1er juillet 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Amandine TAVARES GOMES à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Patrick GIRAUD à Juanita AUGUSTIN

### **Absent(s) non excusé(s):**

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

-----

### **CONVENTION ESPACE NUMERIQUE MOBILE POUR LE CLIPS FORMATION - CM/19/079**

Le diagnostic social de territoire a mis en exergue la problématique de la fracture numérique pour une partie de la population du Trait.

Depuis 1 an, la Ville a mis en place un service d'Espace Numérique Mobile via l'association CLIPS Formation afin d'accompagner cette population vers l'utilisation de l'outil numérique et vers cette modernisation des démarches administratives.

Un Espace Numérique Mobile est un utilitaire équipé d'une classe mobile et d'une antenne satellite qui permet d'apporter une connexion et du matériel de qualité là où le service n'est pas encore disponible. Chaque classe mobile comprend dix ordinateurs portables, des tablettes et une imprimante/scanner.

Il répond à la nécessité de sécuriser l'accès aux droits, à l'emploi et à la formation : un animateur multimédia pourra répondre aux différents besoins du public.

L'animateur identifiera les types de public pour les orienter vers les formations adéquates.

Suite au bilan de l'année écoulée établi le 20 juin 2019 entre l'association intervenante la Ville et le CCAS, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention entre les parties citées en titre.

Celle-ci ayant pour objet de définir les responsabilités respectives des cosignataires pour l'organisation d'une intervention au titre du projet « Espaces Numériques Mobiles » mis en œuvre par des membres du réseau Ateliers de Pédagogie Personnalisée Normand.

L'association interviendrait 30 jours pour un montant global de 7 500.00 €  
La ville LE TRAIT prend en charge 80 % du coût du forfait soit : 6000 €  
Le CCAS LE TRAIT prend en charge 20 % du coût du forfait soit : 1500 €

Les interventions s'effectueront suivant un planning prédéfini en concertation avec la ville LE TRAIT.

La répartition du nombre de jours attribué à chaque partie sera proportionnelle à sa prise en charge financière soit : 24 jours pour la ville LE TRAIT et 6 jours pour le CCAS LE TRAIT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L111-2 et L2121-19,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

**DÉCIDE D'APPROUVER** les modalités de la convention présentée.

**FIXE** le montant de participation de la ville de Le Trait à hauteur de 6 000 € (six mille euros).

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention et tous les actes s'y référant.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 01 juillet 2019

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

